



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9



Aux membres du Conseil général

Lignières, le 1^{er} septembre 2025

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 6 de l'ordre du jour de la séance du 18 septembre 2025 concernant une demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 150'000.- pour le remplacement des compteurs du chauffage à distance installés chez les abonnés

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous nous devons de remplacer les compteurs du chauffage à distance (CAD) qui ont été installés chez les abonnés en 2020 et 2021, car selon les prescriptions de l'institut fédéral de métrologie (METAS), les compteurs de chaleur utilisés à des fins de facturation et installés avant le 31.12.2023 doivent être remplacés tous les 5 ans.

Une offre a été sollicitée auprès de l'Entreprise du Gaz SA qui assure l'extension et l'entretien du réseau du chauffage à distance depuis 2023 et s'avère être un partenaire disponible et compétent. Le prix du remplacement s'élève à CHF 1'100.- par compteur (CHF 950.- en 2020). Toutefois, la durée de vie du compteur est prolongée à 8 ans selon la nouvelle législation, ce qui représente un investissement annuel de CHF 137.50 par compteur (CHF 190.- pour les compteurs remplacés en 2020).

Sur les 160 raccordements au chauffage à distance actuels, il est prévu de remplacer 134 compteurs équipés de modules radio. Les 8 compteurs installés en 2022 seront remplacés en 2027, les 11 compteurs installés en 2023 seront remplacés en 2028 et les 7 compteurs installés en 2024 profiteront de la nouvelle législation et seront remplacés en 2032.

Il y a lieu encore de relever que la nouvelle législation propose un prolongement de la durée d'exploitation des compteurs à 12 ans, moyennant la mise en place de procédures internes de contrôles stricts et complexes. Une réflexion sera menée à ce sujet durant l'année 2026 et après la mise en place des 134 nouveaux compteurs.

Le détail du crédit d'engagement et budgétaire sollicité se présente comme suit :

• Acquisition de 134 nouveaux compteurs, y compris modules radio	CHF	90'825.- TTC
• Montage et mise en service des compteurs	CHF	46'855.- TTC
• Raccordement électrique par Krieg	CHF	9'140.- TTC
• Divers, imprévus et pour arrondir	CHF	3'180.- TTC

Montant total de la demande de crédit

CHF 150'000.- TTC

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 6 de l'ordre du jour de la séance du 18 septembre 2025 concernant une demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 150'000.- pour le remplacement des compteurs du chauffage à distance installés chez les abonnés

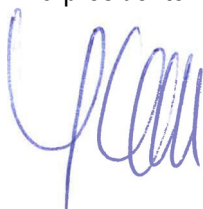
Au 31 décembre 2024, l'investissement consenti pour l'installation des compteurs en 2020 n'est pas totalement amorti, si bien qu'un amortissement extraordinaire devra être effectué en 2025. Le reliquat s'élève à CHF 39'183.02. En guise de compensation et pour ne pas grever le compte d'exploitation du chauffage à distance en 2025, nous vous proposons de compenser cet amortissement extraordinaire par un prélèvement au fonds de réserve du chauffage à distance (rubrique 29106.00), dont le montant s'élève à CHF 65'421.48 au 31 décembre 2024.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et ainsi nous permettre de renouveler le parc des compteurs du chauffage à distance.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente



Josiane Chiffelle

La secrétaire



Ophélie Gauchat

Annexe : - Projet d'arrêté